
Lignes directrices et procédures du fonds pour les espaces de concertation sur la démocratie participative

Introduction

La première phase opérationnelle du Programme Concerté Pluri-Acteurs Tunisie (2016-2018) poursuit l'objectif suivant : « Renforcer les capacités de la société civile tunisienne à contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux droits ».

Pour cela, trois axes de travail ont été définis :

- 1er axe: innovation sociale sur les questions éducation et d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale et solidaire afin de répondre à l'objectif spécifique n°1 «renforcer les compétences individuelles et collectives de la société civile dans la mise en œuvre de projets d'éducation et d'accès à l'emploi »
- 2ème axe: capacités de la société civile à agir et à se concerter localement afin de répondre à l'objectif spécifique n°2 « contribuer à la démocratie participative par le développement du dialogue pluri- acteurs à l'échelle territoriale »
- 3ème axe : influence sur les acteurs privés et publics afin de répondre à l'objectif spécifique n°3 « renforcer les capacités collectives des acteurs de la société civile à dialoguer avec les acteurs publics pour contribuer aux politiques publiques nationales en faveur de l'éducation et de l'emploi »

Pour mener à bien sa stratégie d'intervention, le programme Soyons Actifs/Actives se dotera de moyens permettant à tous les acteurs de se concerter pour agir.

Cela signifie :

- Accompagner, au cas par cas, les initiatives dans leur montage, leur mise en œuvre, leur suivi-évaluation et leur pérennisation
- Renforcer et former les acteurs du programme en proposant des méthodologies de projets adaptés à leurs besoins
- Etre un espace de ressources vivantes et interactives (études, expériences innovantes, personnes ressources,..)
- Financer des initiatives (activités ou projets) qui répondent aux objectifs de travail du programme Soyons Actifs/Actives et qui s'inscrivent dans une démarche de partenariat pluri- acteurs (voir les critères ci-dessous)

I) Vocation du fonds pour les espaces de concertation sur la démocratie participative

Sur les trois années prévues, le programme apporte un montant de 128 400€ pour les espaces de concertation sur la démocratie participative.

Ce fonds a vocation à soutenir le 2ème axe du programme Soyons Actifs/Actives sur la période 2016- 2018, à savoir les capacités de la société civile à agir et à se concerter localement afin de répondre à l'objectif spécifique n°2 « contribuer à la démocratie participative par le développement du dialogue pluri-acteurs à l'échelle territoriale ».

Ce fonds a vocation à soutenir la mise en œuvre d'activités de concertation pluri-acteurs à l'échelle locale dans le cadre de la mise en œuvre d'une démocratie participative territoriale en Tunisie. Ces activités devront permettre de renforcer la culture de la démocratie participative chez les citoyens, les autorités locales, les administrations décentralisées, le secteur privé, etc.

Le programme Soyons Actifs/Actives a défini une thématique précise de soutien aux activités de concertation sur la démocratie participative. Le programme Soyons Actifs/Actives soutient les activités de dialogue des citoyens, en particulier les jeunes, avec les autorités locales, mais aussi avec les candidats impliqués dans les élections locales (municipales et/ou régionales) sur les questions d'inégalités de développement.

Ce dialogue ne devra pas se faire dans une logique partisane, mais selon les principes et valeurs de la charte du programme Soyons Actifs/Actives. Les associations ayant leurs militants impliqués dans des listes électorales ne pourront pas proposer d'activités en ce sens. Ces activités devront se tenir sur la période Juin 2017-octobre 2018 (sauf si une modification des dates des élections locales intervient entre temps).

Il est fortement recommandé de participer à la journée de travail du 19 mai 2017 consacrée à la décentralisation et à la démocratie participative. Celle-ci permettra de :

- **de préciser les priorités du programme Soyons Actifs/Actives en matière d'actions sur la démocratie participative ;**
- **aux organisations leurs idées de projets et de constituer des partenariats.**

L'ensemble des projets bénéficiant de ce fonds seront, au cas par cas, suivis, accompagnés, conseillés, par l'équipe salariée du programme Soyons Actifs/Actives. Parallèlement, tout au long de leur réalisation, les porteurs de projets bénéficieront de formations notamment en méthodologie de projets (gestion, suivi-évaluation, communication, recherche de fonds, approche genre et inclusion).

II) Critères de mise en œuvre des projets

Eligibilité des demandeurs :

- Les organisations de la société civile, membres du programme Soyons Actives/Actives, pourront proposer un projet ;
- Les organisations de la société civile tunisienne, faisant une demande d'adhésion complète au programme Soyons Actifs/Actives¹, pourront proposer un projet ;

Eligibilité des projets :

Ces projets devront être organisés selon une approche pluri-acteurs, c'est-à-dire par un minimum de deux acteurs de natures différentes (associations-syndicat, associations-autorités locales, syndicat-autorités locales, etc.).

Il est fortement recommandé que ces activités soient portées par des acteurs tunisiens et français et fassent appel à la coopération décentralisée franco-tunisienne.

Les projets devront avoir comme finalités l'amélioration de l'implication dans la vie publique de groupes de citoyens/citoyennes vulnérables (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap notamment).

Territoires d'intervention :

Un quartier, une municipalité ou une région

Durée des activités : 3 à 9 mois Calendrier d'activités : Juin 2017-Octobre 2018

III) Critères financiers

Montants des cofinancements : Enveloppe disponible pour 2017-2018 : **106 966 Euros**

Plafond de cofinancements : Maximum de 10 000 Euros

% de cofinancements : Le programme apporte un maximum de 70% du budget total avec un apport en cofinancements de minimum de 15% et un maximum de 15% de valorisations. Cela donnerait les règles de cofinancement suivantes :

Plafond de cofinancement du programme par activité	Taux de cofinancement du programme	Autres cofinancements à mobiliser	Valorisations
21 400 Euros soit environ 47 080 DT	70% maximum	Minimum 15%	Maximum 15%

¹ Voir les conditions pour demander l'adhésion au programme Soyons Actifs/Actives : <http://actives-actifs.org/join/jesuisorg/>

IV) Critères et procédures généraux

Plusieurs critères d'éligibilités seront à mettre en place pour encadrer l'allocation des fonds d'appui. Il sera ici question de définir les critères d'éligibilité pour :

- Les actions soutenues,
- Les coûts éligibles et non éligibles,
- Les normes internationales à respecter.

1) Concernant les actions à soutenir :

▪ **Quels types d'actions seront soutenus ?**

Dans le respect des lignes directrices ci-dessus, le programme Soyons Actives/Actives soutiendra la typologie d'activités suivantes : formations, débats et fora citoyens, rencontres interpellatives, etc.

Les actions soutenues devront donc mobiliser des populations vulnérables. Si celles-ci intègrent véritablement des approches genre, inclusive ou environnementale, ces actions bénéficieront de points bonus lors de leurs instructions.

▪ **Quelles demandes sur les territoires concernés ?**

La commission d'instruction veillera à l'équilibre géographique en cas de projet relevant de la même dimension. Si plusieurs projets sont soutenus sur un même territoire et dans un même champ d'intervention, ils devront démontrer qu'ils ont cherché des synergies et échanger sur leurs expériences.

▪ **L'exigence d'avoir un produit en fin d'activités**

Il est demandé aux porteurs d'activités de réaliser une production (compte rendu, recommandations, film, brochure, outils de formation) issue de ces activités afin de les partager aux participants et à l'ensemble du programme.

2) Concernant les coûts éligibles, non éligibles : Pour être éligibles, les coûts devront :

- Etre nécessaires pour la mise en œuvre des différentes activités et répondre aux principes de bonne gestion financière, notamment d'économie et de rapport coût/efficacité ;
- Etre encourus principalement dans les territoires concernés ;
- Etre enregistrés dans la comptabilité des partenaires ayant effectué les dépenses, être identifiables et contrôlables et être attestés par des pièces justificatives répondant aux procédures du programme ;

- Etre engagés dans les délais énoncés par le calendrier de mise en place de l'action.
Ne seront pas éligibles :
 - les dettes, intérêts débiteurs, etc.
 - les coûts déjà pris en charge par d'autres bailleurs,
 - les coûts relatifs à des investissements immobiliers,
 - les prestations de service lorsqu'elles sont assurées par l'une des organisations porteuses de l'action (signataires de la convention avec le programme).

3) Concernant les normes internationales à respecter :

- Assurer que les fonds propres et l'intégralité des fonds investis dans le projet ne sont pas d'origine illicite au regard du droit français et tunisien en particulier, ne sont pas en rapport avec le trafic de stupéfiants, la fraude aux intérêts financiers des communautés européennes, la corruption, les activités criminelles organisées pour le financement du terrorisme sans que cette liste soit exhaustive ;
- Respecter le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que les engagements découlant du sommet de la COP 21 ;
- Encourager le respect des normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement.
- Ces normes seront complétées, si votre projet est retenu, dans le cadre de la convention signée avec le programme Soyons Actifs/Actives.

V) Gouvernance et calendrier

1) Choix des projets

Etape 1 : instruction administrative par l'équipe technique

Etape 2: instruction des propositions de projets par une commission mixte d'instruction composée de:

- Membres de l'équipe technique (2 personnes)
- Membres du comité de pilotage (2 personnes différentes à chaque commission)
- Membres du programme (2 organisations différentes à chaque commission)
- 1 ou 2 personnalités qualifiés, spécialistes des questions traitées par le programme (éducation, insertion socioprofessionnelle, démocratie participative)

Cette commission émettra un avis général sur les projets reçus

Etape 3 : validation par le comité de pilotage

Point de vigilance : les organisations directement concernées (porteurs et partenaires) par une activité ou un projet ne pourront pas participer à l'instruction de leur projet, ni au choix du comité de pilotage

Etape 4 : formation à la gestion de projet

Etape 5 : contractualisation entre le programme et le/s porteurs de projets

L'appui financier du programme serait versé selon les modalités suivantes :

Type de fonds	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche
Fonds pour les espaces de concertation sur la démocratie participative : projet de moins de 10 000 Euros <i>Exemple : appui d'un projet à hauteur de 5 000 Euros</i>	90% 2 700 Euros	10% 300 Euros	
Fonds pour les espaces de concertation sur la démocratie participative : projet de plus de 5 000 Euros	50%	40%	10%

2) Calendrier 2017

- 10 Mai 2017 : Lancement de l'appel à projets sur la démocratie participative
- 10 Juin 2017: la réception des projets sur la démocratie participative
- Fin juin-Début juillet 2017 : réunion de la commission instruction et comité de pilotage de validation des projets
- 18-19 juillet 2017 : formation en gestion de projets (Pour les projets retenus par le comité de pilotage) :
- 31 Aout 2017 : 2ème date de réception des projets sur la démocratie participative
- Fin Septembre-Début octobre 2017 : réunion de la commission instruction et comité de pilotage de validation des projets